

## « Vent printanier » ou la rafle de la mort

**« Les peuples qui livrent leurs Juifs  
abandonnent avec eux leur façon  
de vivre déterminée par le faux  
idéal enjuivé de liberté.  
C'est alors seulement qu'ils peuvent  
être enrôlés dans le combat  
pour un nouveau monde. »**

SS Dr Werner Bost

«**V**ent printanier» est le nom de code que les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy ont inventé, comble de cynisme, pour la plus atroce, la plus barbare des rafles de Juifs en France. Un vent de printemps qui glaçait le sang ! Le plan prévoyait l'arrestation de 27 391 Juifs étrangers, hommes, femmes et enfants, même si ces derniers étaient de nationalité française.

C'est le jeudi 16 juillet, à partir de 5 heures du matin, que les inspecteurs et gendarmes français, la plupart du temps accompagnés de civils, ont commencé à frapper aux portes des Juifs désignés sur leurs listes.

La rafle est menée avec un savoir-faire digne d'une opération militaire. Tout au long des journées des 16 et 17 juillet, des communiqués sont publiés systématiquement par le cabinet du préfet, qui centralise les informations.

### Les communiqués de « victoire » de la préfecture

Dès 8 h du matin, l'état-major communique : « *L'opération contre les Juifs est commencée depuis 4 h ce matin [...]. Beaucoup d'hommes ont quitté leur domicile hier. Des femmes restent avec un tout jeune enfant ou avec plusieurs. D'autres refusent d'ouvrir. Il faut faire appel à un serrurier.* »

« À 7 h 30, la police municipale signale dix cars arrivés au Vel' d'Hiv'. » En marge de la note : « À 9 h : 4004. »

Les communiqués se suivent à intervalles réguliers. Les résultats sont additionnés heure par heure.

10 h 30 : 6 587 arrestations ;

11 h : 7 730 ;

11 h 40 : 8 673 ;

15 h : 10 832.

À 17 h, le dernier communiqué de la journée : 11 363 personnes arrêtées. Le lendemain, en fin de journée, la préfecture donne le total des opérations : 3 031 hommes, 5 802 femmes, 4 051 enfants, soit 12 884 personnes.

Si la Propagandastaffel décide un black-out total pour la presse, qui doit « *pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre s'abstenir de tout article relatant l'action* », elle n'est pas, en revanche, en mesure d'empêcher les Parisiens d'assister aux scènes de barbarie qui se passent dans la rue.



Le monument du camp de Drancy a été inauguré en 1976. Il est l'œuvre du sculpteur Shelomo Selinger, ancien déporté. L'artiste fait appel à des symboles juifs séculaires marquant la vie et la mort jalonnées des souffrances mais aussi d'espoir de survie.

Ainsi, les deux blocs latéraux symbolisent les portails de la mort.

Sur le devant, un homme et une femme incarnent la souffrance et la dignité. Les deux rangées de sept marches vont en se rétrécissant vers les portes de la mort.

La police, ayant reçu l'ordre de ne pas prendre en considération l'état de santé des personnes inscrites sur les listes, a emmené non seulement des malades graves, mais aussi des morts. Un enfant mort la veille a été emporté dans un drap. On a pris des femmes et des enfants à partir de deux ans, des femmes enceintes dans les septième, huitième et même neuvième mois, des malades tirés de leur lit et portés sur des chaises et des civières ; une femme paralysée a été emmenée sur une chaise roulante. Des vieillards de soixante à soixante-dix ans n'ont pas été épargnés.



Document «Récit des traitements infligés aux familles juives», édité par le MNCR et Solidarité en août-septembre 1942.

C'est surtout la razzia des enfants qu'il faut souligner. C'est à partir de deux ans que les enfants ont été considérés «*aptes*» pour les camps de concentration. En principe, les enfants de nationalité française devaient être épargnés ; en réalité, la majorité des enfants arrêtés était de nationalité française. Dans plusieurs cas, en l'absence de parents, on a pris des enfants de six, dix et douze ans ; la preuve en est que quelques enfants français arrêtés seuls ont été relâchés après trois jours de détention. Une jeune femme est venue demander des renseignements au sujet de sa sœur âgée de dix ans, qui se trouvait au Vel' d'Hiv'. On emmena même des enfants malades avec des températures de 40° ou plus, atteints de rougeole, de coqueluche, de varicelle, de scarlatine et même de typhoïde. Quelques-uns ont été envoyés à l'hôpital Claude-Bernard. Les mères désespérées se dressaient en vain entre les policiers et leurs enfants malades. Dans nombre de

cas, on a arraché de force les mères à leurs petits ; on les a enlevées tantôt par force, tantôt par ruse. Les cris et les pleurs emplissaient les rues. Les voisins, les passants ne pouvaient s'empêcher de pleurer.

Pendant quatre jours, la police a continué ses rafles, conduisant les personnes arrêtées aux points de rassemblement préparés à l'avance en nombre important dans les quartiers juifs. De là, les colonnes d'hommes, de femmes et d'enfants, avec leurs paquets, étaient dirigées sur le Vel' d'Hiv' en autobus, cars de police. Ces groupes donnaient une impression lamentable de détresse et de pauvreté, surtout les enfants avec leurs baluchons enveloppés dans des draps, des serviettes de table, des sacs, le visage abattu, le dos courbé.

Les personnes arrêtées ont été envoyées, pour les hommes et les femmes sans enfants, à Drancy, d'où la déportation par groupe de mille vers un bain d'outre-Rhin a commencé au bout de quelques jours ; les autres au Vel' d'Hiv'.

## Nouvelles rafles en zones libre et occupée

Des milliers et des milliers de familles juives de la zone non occupée ont été arrêtées et remises aux Allemands par les autorités françaises.

Les mêmes scènes d'horreur se sont produites à l'occasion de ces mesures de police : dispersion des familles, déportation des malades et des vieillards, suicides. Un sort semblable à celui des Juifs arrêtés en zone occupée leur a été réservé.

Des dizaines de milliers d'autres, traqués par la police, vivent dans l'angoisse.

Quel sort les attend ?

La France laissera-t-elle se poursuivre ces crimes ?

Nous apprenons que les autorités françaises ont, en zone occupée, arrêté et livré aux Allemands toutes les familles juives de nationalités roumaine et hongroise, épargnées jusqu'à ce jour ; les bébés d'un mois ; les vieillards de plus de soixante-dix ans. Enfin, le gouvernement français a osé livrer celles qui ont été le plus touchées par la guerre : les femmes des prisonniers, les veuves de guerre et leurs enfants ! ■